

<b>Objectif du programme de formation</b>	<b>Acquisition de la qualification d'Accompagnant Educatif et Social</b>
<b>Diplôme préparé</b>	<b>Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social (DEAES niveau 3)</b>
<b>Contenus</b>	<p><b>Programme réglementaire (arrêtés interministériels)</b> La formation théorique et pratique se décompose en cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. La répartition du volume de formation théorique par bloc de compétence est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>BC1</b> « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC2</b> « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC3</b> « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC4</b> « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC5</b> « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignements.</li> </ul> <p>La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.</p>
<b>Durée de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>567 heures théoriques, dont 21 heures AFGSU ;</b></li> <li>• 840 heures de formation pratique en situation d'emploi (dont une période de formation pratique de 140 heures en dehors du poste habituel occupé)</li> </ul> <p><b>Octobre 2025 à novembre 2026</b></p>
<b>Financement du coût pédagogique de la formation par la voie de l'apprentissage : prise en charge par l'OPCO</b>	<p><b>Application du Forfait France Compétences.</b> <b>Merci de prendre contact avec l'Institut Saint-Laurent.</b></p> <p><i>A titre d'exemple, le forfait appliqué pour la branche du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif (CPNE n°62) est le suivant au 15/07/2024 : 7 619 € par an.</i></p>
<b>Engagement</b>	<p>La Directrice de l'Institut Saint-Laurent s'engage à assurer le programme de formation réglementaire d'« Accompagnant Educatif et Social », selon un dispositif pédagogique spécifique à la filière. Des attestations de présence ainsi que des feuilles d'émargement seront régulièrement adressées à l'employeur avec le volume horaire.</p>

